

des hymnes les plus connues : le *Pange lingua*, longtemps attribué à Mamert Claudien, et qui est de Fortunat ; le *Veni Creator Spiritus*, qu'une vieille légende attribue à Louis le Pieux. Abélard et saint Bernard ont aussi composé de nombreuses hymnes. Mais le plus grand poète du Moyen Âge est Adam de Saint-Victor, auteur de la plupart des proses de la troisième époque, qui furent adoptées par 133 Églises. — A la suite de cette communication, M. le Président annonce à la Compagnie la mort récente de M. Bonnassieux, membre associé de l'Académie et sculpteur d'un grand talent, décédé à Paris, le 3 juin, à l'âge de 80 ans.

Séance du 14 juin 1892. — Présidence de M. Henri Sicard. — M. le Président adresse quelques paroles de bienvenue à M. Gilardin, nouveau membre élu dans la dernière séance, qui remercie la Compagnie de l'honneur qui lui est fait. — Hommage offert à l'Académie : *Recherches sur l'évaluation de la population des Gaules et de Lugdunum, et la durée de la vie chez les habitants de cette ville, du I^{er} au IV^e siècle*, par M. Humbert Mollière. — M. Mollière père donne lecture de son étude sur l'*Esprit des Loix* de Montesquieu, comparé au traité *des Loix* de Cicéron. Montesquieu, étudiant les lois dans leurs rapports avec les mœurs, s'appesantit trop sur cette idée que tous les êtres ont des lois, ce qui tendrait au naturalisme. Après avoir traité des lois de la nature et des lois positives, l'auteur parle des lois qui régissent les Sociétés, en s'attachant particulièrement à l'état de guerre. D'après lui, les lois doivent être en rapport avec le climat et le genre de vie des peuples. Peut-être eût-il mieux valu les considérer comme règle de la vie et des mœurs. Les lois doivent être, en effet, un instrument de progrès et de civilisation, au lieu d'être la simple expression d'un état social quelconque. L'orateur examine la théorie de Montesquieu, qui reconnaît trois sortes de gouvernements : le monarchique, le républicain et le despotique. Mais ce dernier n'est pas une forme de gouvernement ; des exemples tirés de l'histoire moderne le démontrent suffisamment. D'autre part, c'est à tort que l'auteur confond la démocratie avec le gouvernement républicain. En outre, il ajoute trop de confiance au discernement des masses dans le choix des représentants du pouvoir.

Séance du 21 juin 1892. — Présidence de M. Henri Sicard. — M. Mollière père continue la lecture de son étude sur l'*Esprit des Loix*, de Montesquieu. Développant l'exposé de son système des trois formes